

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION
DES DECHETS**

- SMITRED OUEST D'ARMOR -

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED Ouest d'Armor**, légalement convoqués le 30 Mars 2023 se sont réunis en Assemblée Générale, le Mercredi 05 Avril 2023 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président du SMITRED.

Nombre de membres titulaires en exercice : 74

Nombre de membres présents : 41

Procuration de M. Jean-Paul LE CALVEZ, Délégué titulaire de Guingamp-Paimpol Agglomération à M. Claude LE GUYADER, Délégué titulaire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Procuration de Mme Patricia LE GUÉZIEC, Déléguée titulaire de Lannion-Trégor Communauté à M. François PRIGENT, Délégué titulaire de Lannion-Trégor Communauté.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hervé DELISLE.

ETAIENT PRESENTS : Les délégués des Collectivités.

DELEGUES DU SMITRED

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M. François LE MARREC, M. Daniel LE MEUR, M. Pierre SALLIOU, M. Claude LOZAC'H, M. Sylvain GIRONDEAU, M. Franc TANGUY, M. Michel LE CALVEZ, M. Yvon LE BIANIC, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, M. Vincent CLECH, Mme Jeannick CALVEZ, M. Pascal MONCOUQUT, M. Jean-Jacques LE BLOAS, M. Yannick DUBOURG, M. Christian PRIGENT, M. Claude LE GUYADER, M. Yves LE MEUR, M. Alain LACHIVER, M. Serge RICHARD, M. Alain BOUGET,

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Éric ROBERT, M. François PRIGENT, Mme Rosine DANGUY-DES-DESERTS, M. Serge HENRY, M. Romuald COCADIN, M. Gildas NICOLAS, M. Michel EVEN, M. Hervé DELISLE, M. Jacques MAINAGE, M. Pierre TERRIEN, M. Yannick TERRIEN, M. Jean-Yves LE CORRE, M. Benjamin ARNAUD, M. Gérard QUILLIN, Mme Emmanuelle TRANCHANT, M. Maurice OFFRET, M. Bertrand HUONNIC, M. Renaud MERLE, M. Alain LE HOUEROU, M. Jean-Max MARTIN, Mme Sonya NICOLAS.

ASSISTAIENT :

M. DORKEL, Trésorier Principal de Lannion.

M. Mickaël THOMAS, *Lannion-Trégor Communauté* - Mme ROUX Sandrine, *Lannion-Trégor Communauté* – M. MASSÉ Jérôme, *Guingamp Paimpol Agglomération* – Mme Julie LE BIZEC, *Guingamp Paimpol Agglomération* - M. Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Rémi HENRIONNET, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Valérie TROADEC, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Franck LE NORMAND, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Magalie QUELENN, *SMITRED Ouest d'Armor*, M. David TERMET, *SMITRED Ouest d'Armor*.

ABSENTS EXCUSES :

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : Mme Cécile BOETÉ, M. Yannick ECHEVEST, M. Jacki MONBEL, M. Vincent LE MEAUX, M. Yannick CARMIGNAC, Mme Inès GONSE, M. Patrick LE GUILLOU, M. Patrick MORCET, Mme Peggy CORBEL, Mme Claudine GUILLOU, Mme Dominique LE GOUX, M. Gildas CONNAN, M. Hervé LE BRIS.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. André COENT, M. Joël LE JEUNE, M. Gervais EGAULT, M. François BOURIOT, M. Paul LE BIHAN, M. Pierre HUONNIC, M. Yann KERGOAT, M. Henri BODIOU, M. Yvon LE SEGUILLON, Mme Anne-Françoise PIEDALLU, M. Sylvain CAMUS, M. Xavier MERCIER, M. Laurent RANNOU, M. Xavier MARTIN, M. Jean-Yves CAVAN, M. Jacques ROBIN, M. Rémi LE GOFF, M. Yannick QUEGUINER, M. Christian LE ROI, M. Noël LE CORRE, M. Christian HUON, M. Philippe FRAVAL, Mme Cécile AURIAC, Mme Patricia LE GUEZIEC.

ILE DE BREHAT : M. Olivier CARRE, Mme Marion REGLER.

En ouverture de séance, le Président remercie les membres présents. Il présente M. DORKEL, Trésorier Principal de Lannion en remplacement de Mme GUEHENNEUC et le remercie pour sa présence à cette assemblée générale.

Le Président poursuit en remerciant les élus pour les messages de sympathie qu'il a reçu lors du blocage du site de l'UVE par l'intersyndicale. Il remercie également M. Gervais EGAULT, Président de Lannion-Trégor Communauté, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, M. Yvon LE BIANIC, M. François PRIGENT, M. Claude LOZAC'H pour leur présence lors des négociations avec l'intersyndicale. De plus, le Président remercie les services de Valorys.

I - COMPTE DE GESTION 2022

A la demande du Président, le Compte de Gestion 2022 est présenté et commenté par Monsieur DORKEL, Trésorier Principal de LANNION.

Invité à se prononcer par le Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER le Compte de Gestion 2022.

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Pour faire suite à l'approbation du compte de gestion 2022 et à la demande du Président, le compte administratif 2022 et la note synthétique relative au compte administratif sont présentés et commentés par Monsieur Yvon LE BIANIC, 1^{er} Vice-Président. Le Président se retire lors du vote.

Invité à se prononcer par Monsieur Yvon LE BIANIC, 1^{er} Vice-Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 et la note synthétique tels que présentés et rapportés par Monsieur Yvon LE BIANIC, 1^{er} Vice-Président.

Michel EVEN, Délégué titulaire de Lannion-Trégor Communauté demande où apparaissent les recettes des sous-produits ?

Yann LACHIVER, Directeur Financier précise que les ventes de matériaux se retrouvent à l'article 7078 en recettes de fonctionnement.

III - BUDGET PRIMITIF 2023

Après rappel des niveaux de vote, le Président donne lecture du projet de Budget Primitif 2023 et de la note synthétique du « budget primitif 2023 ».

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,
Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2023 et la note synthétique tels que rapportés et présentés par le Président.

IV - AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion puis le compte administratif de l'exercice 2022 ce jour,

Constatant qu'il convient de reprendre les résultats de clôture de l'exercice ci-après du Compte Administratif 2022 :

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent d'investissement 2022	982 787.78 €
Excédent de fonctionnement 2022	648 048.81 €

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

En section d'investissement au compte 1068	328 048.81 €
En section de fonctionnement	320 000.00 €

- **DE REPORTER** l'excédent d'investissement en investissement.

V - AMORTISSEMENTS

Le Président propose de définir les durées d'amortissement ci-dessous :

Reconversion hall mâchefer travaux de VRD	30 ans
Unité de mise à PH UVE	20 ans
Rénovation site Pleumeur-Bodou	
- Génie civil, pont bascule, surveillance incendie, vidéo-surveillance, effluents de casier et divers	20 ans
- Travaux de VRD et paysagers	30 ans

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

- **DE FIXER** les durées d'amortissement des biens telles que définies ci-dessus.

- **DE PROCEDER** à l'application des propositions telles que définies ci-dessus à compter de l'exercice 2023.

VI - REPRISE D'UNE PROVISION POUR RISQUE SUR EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT ET MATERIELS D'EXPLOITATION

Le Président rappelle que par délibération du 30 mars 2022, il avait été constitué une provision de 150 000 € pour les risques inhérents aux pannes et incidents sur les outils de traitement et matériels d'exploitation du SMITRED Ouest d'Armor pouvant occasionner des montants de réparation important en raison de leur spécificité.

Le Président indique qu'une réparation importante est à réaliser sur le centre de tri Valorys sur l'année 2023 pour un montant qui sera d'environ 100 000 € et propose d'effectuer une reprise de provision partielle de ce montant afin de faire face à cette dépense supplémentaire.

Le Comité Syndical,

Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la reprise de provision partielle pour un montant de 100 000 € à l'article 7815.

VII – REPRISE PARTIELLE D'UNE PROVISION PERTES D'EXPLOITATION

Le Président précise qu'une provision de 200 000 € avait été constituée par délibération du 30 mars 2022 concernant les risques inhérents aux pertes d'exploitation du SMITRED Ouest d'Armor en raison notamment de l'instabilité du prix de l'énergie et de l'incertitude des prix de reprise des matériaux.

L'évolution des prix de reprise étant en baisse significative pour 2023 et restant incertaine, le Président propose de reprendre partiellement la provision constituée pour un montant de 120 000 €.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la reprise partielle de la provision pour un montant de 120 000 € à l'article 7815.

VIII - CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Président rappelle que par délibérations du 29 Mars 2017, du 28 Mars 2018, du 27 mars 2019 et du 26 Février 2020, du 14 Avril 2021 et du 30 Mars 2022, il avait été décidé de constituer une provision dans le cadre de la mise en place d'un Compte Epargne Temps déterminée sur la base du nombre de jours épargnés par chaque agent et du salaire charges patronales comprises. Cette provision permet le remplacement des agents en cas d'utilisation du Compte Epargne Temps par les agents.

Le Président expose qu'il convient de provisionner pour un montant supplémentaire de 33 235 €, afin de prendre en compte l'évolution du nombre de jours épargnés par les agents du SMITRED Ouest d'Armor sur les mêmes bases de calcul.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la constitution d'une provision complémentaire pour un montant de 33 235 € à l'article 6815.

IX - CONSTITUTION DE PROVISIONS SERRES

Le Président indique que les EARL HOUARA et Souss, pour lesquelles nous fournissons contractuellement de la chaleur, ont rencontré des problématiques d'exploitation ayant engendrées des difficultés de paiement en 2022.

Le Président précise qu'un conciliateur judiciaire a été nommé par le tribunal et qu'un règlement judiciaire amiable a été négocié. Le conciliateur a proposé à l'ensemble des créanciers, un échéancier de remboursement des dettes, dont celle du SMITRED Ouest d'Armor pour la fourniture de chaleur sur une période allant de juin 2024 à décembre 2028.

Le Président propose donc de constituer des provisions pour risque à hauteur de 40 000 € pour la Société Souss et 128 000 € pour la société HOUARA.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la constitution d'une provision de 40 000 € pour la Société Souss et 128 000 € pour la société HOUARA à l'article 6815.

Sylvain GIRONDEAU, Délégué titulaire de Guingamp Paimpol Agglomération, demande comment sont placées ces provisions ?

Yann LACHIVER, Directeur financier, précise que ces provisions font l'objet d'une inscription « semi-budgétaire ».

X – SUBVENTION AVALO

Le Président expose qu'une association "AVALO" regroupant l'ensemble du personnel du SMITRED Ouest d'Armor est en place depuis 2002. Elle a pour vocation d'entretenir entre tous ses membres des liens de camaraderie et d'amitié, de réaliser une action sociale en faveur de ses membres et de leurs familles et d'organiser des activités de loisirs (réunions, excursions, rencontres, etc...).

Le Président propose d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 900 €.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ALLOUER** une subvention à l'association « AVALO » d'un montant de 22 900 €.

- **DE MANDATER** le Président et le Receveur du Syndicat, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

XI - DECISIONS DU BUREAU PERMANENT ET DES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Président rappelle les différentes décisions prises par le Bureau Permanent depuis la dernière Assemblée Générale.

Marchés

ATTRIBUTIONS

- Attribution du marché de prestations de chaudronnerie industrielle, de métallerie et réseaux - lot n°9 « réaménagement réseau condensat HP ».
- Attribution du marché acquisition de matériels de traitement, de matériels roulants de transport et de caissons pour 2022 - lot n°10 « benne à ordures ménagères d'occasion ».
- Attribution du marché de fournitures de pièces, entretien, réparation des équipements du centre de tri et divers : lots n°3, 4 et 6.

LANCEMENT DE CONSULTATION

- Lancement de consultation du marché de travaux de sécurisation au centre de tri et dépoussiérage de l'unité de broyage des encombrants.
- Lancement de consultation du marché de rénovation bâtiments UVE.
- Lancement de consultation du marché de travaux de VRD pour la sécurisation du site de Plourivo et conventionnement.
- Lancement de consultation du marché de transport, traitement et stockage de résidus ultimes et déchets produits sur le territoire de Valorys.

AVENANTS

- Avenant n°1 au lot n°6 « porte coupe-feu » du marché de prestations de chaudronnerie industrielle, de métallerie et réseaux.
- Avenant n°2 au lot n°3 du marché acquisition de matériels de traitement, de matériels roulants de transport et de caissons pour 2021 : prolongation de délais.
- Avenant n°1 au marché de travaux de VRD pour la réhabilitation du site de gestion des déchets de Plestin-Les-Grèves : lot n°1 - voirie réseaux divers.
- Avenant n°1 à la convention de passation et d'exécution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sécurisation du site de Plourivo.
- Avenant n°1 au marché d'extension du réseau de chaleur - lot n°2.

CONVENTIONS / CONTRATS

- Engagement contractuel exploitant UVE de Juin 2021 à Mai 2022.
- Fourniture d'énergie - avenant n°2 à la convention raccordement au réseau public HTA contrat CARD-I.
- Participation financière des honoraires du conciliateur dans le cadre du règlement amiable judiciaire de l'EARL HOUARA et de l'EARL SOUSS.
- Avenant n°2 : ajustement du forfait chaleur à l'EARL SOUSS exploitant de la serre 1.
- Avenant n°2 : ajustement du forfait chaleur à l'EARL HOUARA exploitant de la serre 2.
- Vente d'électricité pour l'année 2023 et le premier trimestre 2024.
- Convention de coopération SMITRED - VALCOR.
- Avenants CITEO.

- Contrat de reprise du gros de magasin – HUHTAMAKI.
- Conventions des ambassadeurs du tri avec Guingamp Paimpol Agglomération, Ile de Bréhat et Lannion Trégor Communauté.
- Adhésion à un groupement de commandes d'énergies et autorisations de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

PERSONNEL

- Modification du tableau des emplois.
- Modification du règlement intérieur.

ASSURANCES

- Sinistre du 26 août 2020 : versement d'indemnité définitive par les assurances.
- Remboursement de sinistre portail d'entrée du site de Callac.
- Remboursement de la franchise pour le sinistre concernant la présence d'un minigodet dans le broyeur à végétaux.

DIVERS

- Classement réseau de chaleur
- Développement d'une filière biodéchets sur le site Valorys de Pluzunet.
- Proposition technique et financière de raccordement pour une augmentation de puissance en injection sur le réseau public.

XII – RAPPORT ANNUEL 2022

Le Président expose que dans le cadre de la réglementation, le rapport annuel de l'année écoulée doit être validé par le Comité Syndical. Il sera ensuite transmis aux collectivités adhérentes du syndicat qui ont obligation de le présenter à leur assemblée.

Il commente ensuite les principaux points de ce bilan (comparaison 2022 par rapport à 2021) :

- Baisse des OMr - part SMITRED : - 1.9 %
- Augmentation très importante des OMR extérieures : + 317 %
- Baisse importante de la collecte sélective emballages et papiers : - 5.3 %
- Baisse du verre : - 1.6 %
- Forte baisse des végétaux : - 14.7 %
- Forte baisse des encombrants : - 11.7 %
- Très forte baisse du bois : - 15.5 %
- Baisse des plastiques durs : - 2.8 %
- Augmentation du placoplâtre : + 3.7 %
- Très forte baisse des DIB : - 43 %

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER le rapport annuel du SMITRED Ouest d'Armor pour l'année 2022.

Franc TANGUY, Délégué titulaire de Guingamp Paimpol Agglomération, demande si l'on sait d'où vient la baisse des tonnages des végétaux.

Le Président répond que cette diminution est liée à la sécheresse.

XIII – PROJETS 2023

Le Président présente les différents projets pour l'année 2023 :

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE DES DÉCHETS ET INSTALLATION D'ÉLABORATION ET MATURATION DES MÂCHEFERS

- Rénovation des toitures
- Réfection des toitures bâtiments UVE et hall mâchefer
- Remplacement des bardages du bâtiment chaudière
- Rénovation ventilations et mise en conformité du désenfumage des bâtiments de l'UVE (APC 14/10/16)
- Travaux complémentaires de surveillance incendie
- Mise en conformité arrêté du 20/09/2002 modifié
- Mise en place d'un suivi continu des rejets Hg en cheminée selon l'arrêté du 12 janvier 2021
- Nouvelle plateforme mâchefers
- Relevage du bassin de la nouvelle plateforme 300 m³, vers une unité de mise à PH et l'unité d'incinération des effluents liquides

CENTRE DE TRI

- Travaux de sécurisation avec dispositif de commandes locales sur l'ensemble des équipements
- Modification presse à paquet pour limiter le risque d'incendie, travaux complémentaires surveillance incendie

UNITÉ DE BROyage DES ENCOMBRANTS

- Mise en place filtre à manches de dépoussiérage des procédés (réglementation IED 3531)
- Travaux complémentaires de surveillance incendie

PLATEFORMES VÉGÉTAUX

- Pleumeur-Bodou : reprise de voiries et réfection de caniveaux pour canaliser les eaux pluviales vers le lagunage
- Plourivo : aménagements en concertation avec GPA pour sécuriser l'accès du site

AUTRES AMÉNAGEMENTS SITE DE PLUZUNET

- Couverture du silo à verre existant et reprise des formes de pentes sur l'arrière du hall mâchefers
- Conversion d'un hall mâchefers en hall de mise en balles
- Création d'un box sous hall mâchefer de 200 m³ égouttage des flux de curage bassins mâchefer et débourbeurs du site

- Renforcement du contrôle du rejet des eaux pluviales du site en conformité à l'arrêté du 12 janvier 2021

SITE DE PLEUMEUR-BODOU ET CASIERS EN AÉRATION PILOTÉE

- Installation dispositif d'élimination des lixiviats issus de casiers par pulvérisation sur broyats végétaux dans un casier dédié et non bâché
- Rénovation silo à verres

NOUVELLE FILIÈRE BIODÉCHETS (Loi AGEC)

- Etudes unité de déconditionnement hygiénisation

Le Président demande à Hervé DELISLE, Vice-Président au SMITRED Ouest d'Armor de présenter le projet de méthanisation porté par le Syndical Départemental d'Énergies (SDE 22).

Hervé DELISLE explique que ce projet s'inscrit dans l'obligation instituée par la loi AGEC de mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets sur tout le territoire Français au 1^{er} janvier 2024, pour tous les producteurs, ménages ou gros producteurs. Ces biodéchets peuvent ensuite être traité par compostage individuel ou de quartier, par compostage industriel ou par méthanisation.

Hervé Delisle indique que le SMITRED Ouest d'Armor a été approché par la SEM Energie 22, émanation du SDE22, pour l'installation à proximité du site de Pluzunet sur un terrain appartenant au SMITRED Ouest d'Armor d'un méthaniseur en capacité, notamment, de traiter des biodéchets des ménages et des industries agro-alimentaires, nombreuses sur le territoire. La SEM Energie 22 souhaite développer la méthanisation dans les Côtes d'Armor afin de produire de l'énergie localement, à coût maîtrisé.

Pour sa part le SMITRED Ouest d'Armor, afin de permettre à ses adhérents de se conformer à la loi AGEC, souhaite leur offrir une solution de traitement des biodéchets qu'ils seraient amenés à collecter séparément (des études sont en cours actuellement à ce titre).

Le Vice-Président explique donc que ce projet regroupe deux projets distincts mais complémentaires. D'une part, un équipement de déconditionnement et d'hygiénisation permettant un pré-traitement des biodéchets des ménages et des gros producteurs serait installé sur le site de Valorys au niveau de l'ancienne plateforme bois. Il serait financé et exploité par le SMITRED, une demande d'aide ADEME ayant déjà été déposé pour une étude de faisabilité. Une autre demande de subvention pourrait être déposée ensuite pour l'installation de cet équipement. D'autre part, la SEM Energie financerait la construction d'un méthaniseur à proximité du site de Valorys, l'exploitation pouvant éventuellement être confiée au SMITRED Ouest d'Armor à terme.

Le projet est pour l'instant en phase de concertation notamment avec les acteurs locaux et le monde agricole. Une présentation a d'ailleurs été faite en mars au sein du Conseil Municipal de Pluzunet.

Vincent CLEC'H, Délégué titulaire de Guingamp Paimpol Agglomération précise qu'il sera nécessaire de voir plus large que le territoire de Pluzunet et que des permanences pourront peut-être se tenir auprès de la population.

Le Président rappelle que Romuald COCADIN, Maire de Pluzunet est associé dans cette démarche pour travailler sur la faisabilité ou non de ce projet. Il n'y aura pas de prise de décision sans l'avis des communes environnantes ni des deux Présidents des deux agglomérations.

Michel EVEN, délégué titulaire de Lannion-Trégor Communauté précise que ce projet sera connu par la presse rapidement.

Christian PRIGENT, Délégué titulaire de Guingamp Paimpol Agglomération rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergies émane des collectivités territoriales.

XIV - ACTIONS DE COMMUNICATION 2023

Le Président demande à Magalie QUELENN, Responsable du service communication de présenter les actions de communications prévues pour l'année 2023.

Magalie QUELENN présente les différents événements et actions prévus pour l'année 2023 :

EVÉNEMENTIELS

- Le Printemps des R' : 1^{er} week-end de juin 2023, sur le secteur Guingamp Paimpol Agglomération : Kergoz
- Les Estivales des R' 2023 : Juillet et Août
- Concours scolaires 2023/2024 : conception d'une fresque végétalisée

GROUPES DE TRAVAIL

- Groupe de travail « Campings » :
 - Février 2023, sur le site de Valorys : une journée d'échanges avec les gestionnaires des campings du territoire, Comité Régional du Tourisme et l'Union Bretonne de l'Hôtellerie de Plein Air
- Groupe de travail « Eco-exemplarité » :
 - Définition des objectifs et des axes de travail
 - Conception d'un guide Eco-agents, d'une charte des collectivités Eco-exemplaires

EDITIONS/RÉALISATIONS

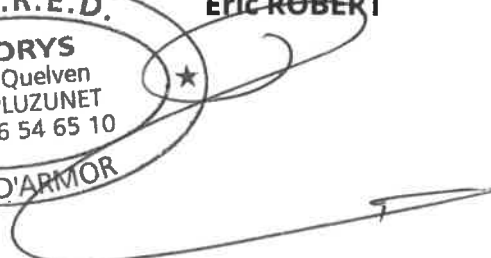
- Guide commun des animations
 - Proposer un panel d'animations pour les publics suivant les besoins et attentes des adhérents
- Communication interne : 3 journaux Valorys'Info
- Communication habitants : un journal d'information
- Edition numérique de la synthèse du rapport annuel 2022

- Editions « print » des supports d'informations : guide et consignes de tri, flyers ambassadeurs du tri, affiches spécifiques (Printemps des R', Estivales des R'...) ...
- Nouveau film institutionnel

XV - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Le Président
Éric ROBERT



S.M.I.T.R.E.D.
VALORYS
Site de Quelven
22140 PLUZUNET
Tél. 02 96 54 65 10
QUEST D'ARMOR